

RÈGLEMENT INTÉRIEUR EXPOSANTS

Vide-Grenier de D'Wild Schnake – Dimanche 23 août 2026 – Hatten (67)



Article 1 – Inscription & accès

- L'inscription est nominative et non transférable.
- L'inscription sera valide qu'à partir du moment où le paiement sera effectué.
- Les emplacements sont attribués par ordre d'inscription, en fonction des disponibilités.
- L'accès au site pour l'installation est autorisé à partir de 7h00. Aucun véhicule ne sera admis après 7h45.
- L'exposant doit se présenter à l'accueil à son arrivée pour récupérer son emplacement.
- Tout emplacement non occupé avant 8h00 et non signalé sera considéré comme annulé et pourra être réattribué sans remboursement.

Article 2 – Déplacement & stationnement des véhicules

2.1 Accès véhicule le matin

- L'accès au site en voiture est autorisé uniquement de 7h00 à 7h45 pour le chargement/déchargement.
- Les véhicules doivent avancer directement vers l'emplacement réservé, sans s'arrêter dans les allées principales.
- La vitesse sur le site est limitée à 10 km/h.
- Un bénévole sera présent à l'entrée pour guider les exposants vers leur emplacement.

2.2 Stationnement pendant l'événement

- Dès 7h45, tous les véhicules doivent impérativement être garés sur le parking réservé aux exposants (signalé sur le plan joint).
- Aucun véhicule ne doit rester garé sur ou devant un emplacement pendant les heures d'ouverture au public (8h00 – 16h00).
- Le stationnement en double file ou dans les allées de circulation est strictement interdit.
- Les véhicules mal garés gênant la circulation pourront être déplacés aux frais et risques de leur propriétaire.

2.3 Catégorie « Emplacement avec véhicule »

- Les exposants souhaitant vendre depuis ou autour de leur véhicule (voiture, camionnette, remorque) doivent l'avoir indiqué lors de l'inscription.
- Ce type d'emplacement est soumis à un tarif spécifique (voir grille tarifaire) et à la disponibilité des zones concernées.
- Le véhicule doit rester positionné à l'intérieur des limites de l'emplacement attribué et ne pas empiéter sur les allées ou emplacements voisins.
- Les remorques ou camionnettes de plus de 6 m de long doivent être signalées à l'inscription pour placement adapté.

2.4 Départ en fin de journée

- Le retour des véhicules sur le site n'est autorisé qu'à partir de 16h00, après fermeture officielle au public.
- Les exposants doivent attendre le signal des bénévoles avant d'accéder au site en voiture.

- La sortie des véhicules doit s'effectuer dans l'ordre et dans le calme, en suivant les indications des bénévoles.

Article 3 – Ventes autorisées

- Seuls les objets personnels usagés sont autorisés à la vente : mobilier, vêtements, livres, jouets, électroménager, décoration...
- La vente de denrées alimentaires est interdite sauf accord préalable écrit de l'organisateur.
- Les professionnels et brocanteurs déclarés doivent présenter leur numéro SIREN et s'acquitter du tarif professionnel.
- Il est interdit de vendre des produits contrefaits, dangereux ou réglementés.
- La vente d'animaux est non autorisée.

Article 4 – Tenue de l'emplacement

- Chaque exposant est responsable de la propreté et de l'ordre de son emplacement tout au long de la journée.
- Il est interdit de déborder sur les emplacements voisins ou sur les allées de circulation.
- Tout dépôt de déchets au sol est interdit. Des points de collecte seront mis à votre disposition.
- L'emplacement doit être rendu propre et dégagé avant le départ de l'exposant.

Article 5 – Sécurité & vie sur le site

- Il est interdit de diffuser de la musique amplifiée sans accord préalable de l'organisateur.
- Les animaux de compagnie sont admis tenus en laisse, sous l'entière responsabilité de leur maître.
- Tout comportement irrespectueux envers les bénévoles, visiteurs ou autres exposants entraîne l'exclusion immédiate sans remboursement.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident survenant sur le site.

Article 6 – Annulation & remboursement

- Toute annulation doit être signalée par écrit (SMS, email) au plus tard 72h avant l'événement.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour une annulation notifiée moins de 72h avant le début ou en cas de non-présentation.
- En cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure (météo extrême, décision administrative), les exposants seront prévenus dans les meilleurs délais.

En s'inscrivant au vide-grenier de D'Wild Schnake, l'exposant reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité du présent règlement.

Nom & prénom : _____ Date : _____

Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT

Vide-Grenier de D'Wild Schnake – Dimanche 23 août 2026 – Hatten (67)

Coordonnées de l'exposant

Nom	Prénom
Adresse	Code postal / Ville
Téléphone	Email
N° Carte identité	Carte identité délivré le :

Choix de l'emplacement

	Type d'emplacement	Surface	Tarif	Paiement
☐	Emplacement standard	~5 ml de façade	12 €	payé ☐
☐	Avec véhicule (voiture)	/	+3 €	payé ☐
☐	Professionnel / brocanteur déclaré N° SIRET : _____	~5 ml de façade	20 €	payé ☐

Mètre linéaire supplémentaire : _____ x 2€50

TARIF TOTAL : _____ €

Déplacement & véhicule

Venez-vous avec un véhicule ?

- ☐ Non, je viens à pied ☐ Oui, avec ma voiture seule ☐ Oui, avec voiture + remorque

Type de véhicule :

Immatriculation :

Longueur totale de l'ensemble (si remorque) : _____ ⚠ Obligatoire si > 6 m

Je confirme avoir pris connaissance de l'Article 2 du règlement relatif aux déplacements et stationnements des véhicules.

Modalités de paiement

☐ Espèces

☐ Paiement en ligne
(Monetico)

☐ Chèque à l'ordre de
D'Wild Schnake

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et non usagés, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (pour les particuliers)
- Être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour des objets mobiles usagés. (pour les professionnels)

Je soussigné(e) certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur du Marché aux puces de D'Wild Schnake.

Date : _____

Signature (« Lu et approuvé ») :

Fiche à retourner complétée à : dwildschnake@gmail.com ou à remettre en courrier à un membre du bureau.

BOUR Hugo : 1 rue des châtaigniers 67690 HATTEN

GIRARD Lucie : 12 rue des Tuiles 67110 GUNDERSHOFFEN

